Collège Salvador Allende
4, pré Pommier
38307 Bourgoin Jallieu
Tel : 04.74.93.43.55
Mail : ce.0382174g@ac-grenoble.fr

MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTE

Etabli en application du Code de la commande publique, Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 notamment article L.2123-1 (marché à procédure adaptée), le décret n° 2025-1386 du 29 décembre 2025 modifie l'article R. 2122-8 et l'article R. 2131-12 du Code de la commande publique, du Code de l'éducation, notamment articles R.421-20 et suivants et de la Circulaire du 16 juillet 2024 (Circulaire MENE2407159C publiée au BOEN n°30 du 25 juillet 2024 relative à l'organisation des sorties).

VOYAGE SCOLAIRE

REGLEMENT DE CONSULTATION ET CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

IDENTIFIANTS

A- ADMINISTRATION CONTRACTANTE

Pouvoir adjudicateur : Collège Salvador Allende

Représenté par : Mme Challot, Principale

Comptable assignataire des paiements : Mme Florence FIORA, Agent Comptable du Lycée L'Oiselet de Bourgoin-Jallieu

B - MARCHE

Objet du marché
Le présent marché concerne l'organisation du voyage scolaire suivant :
-voyage en Angleterre (Tunbridge Wells) du 27/03/2027 au 01/04/2027

Date limite de dépôt des offres : le mardi 13 octobre 2026 à 12h

Procédure de consultation :

Marché passé selon une procédure adaptée en application du Code des Marchés Publics.
Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services (C.C.A.G.-F.C.S.)

Le présent document comporte 12 pages numérotées de 1 à 12

Article I - REGLEMENT DE CONSULTATION

A. Date et heure limites de dépôt des offres :

Mardi 13 octobre 2026 à 12h

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas étudiés.

B. Modalités d'envoi

Sur le site AJI

C. Critères de choix avec leur ordre de priorité

	Pondération
1. la qualité des prestations	**60%**
2. Le prix	**40%**

D. Coordonnées pour les demandes de renseignements :

Mme FAVERO Laurence, Gestionnaire Tél. : 04 74 93 43 55
Mail : intendance.0382174g@ac-grenoble.fr

E. Variantes

Les variantes ne sont pas acceptées □

Article II. DISPOSITIONS DU MARCHE

A. Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la réalisation d'un voyage scolaire à Londres TUNBRIDGE Wells en Angleterre.

Du 27/03/2027 au 01/04/2027 (3PC)

B. Allotissement

Le présent marché comporte un seul lot.

C. Durée du marché

Le candidat-titulaire est tenu par son offre à compter de la date limite de dépôt des offres jusqu'à la réalisation du service fait.
En application du code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de poursuivre les négociations au-delà de la remise des offres avec les candidats retenus.

D. Détail des prestations et exécution du marché

Voyage scolaire à Tunbridge Wells en Angleterre.

Le voyage est organisé pour la période du 27/03/2027 au 01/04/2027 (3PC).

Nbre d'élèves : 50 élèves
Nbre accompagnateurs : 5

Mode de transport : Autocar grand tourisme avec ceintures, toilettes et vidéos.
Le transporteur devra être en conformité avec la réglementation en vigueur au moment du voyage.
Tarif incluant l'hébergement et les repas des conducteurs.
Tarif incluant les frais de parking
Les relais des chauffeurs doivent respecter la législation française et celle du pays visité : temps de repos, amplitude de conduite, etc…
Prise en charge des participants au collège et retour devant le collège.
L'autocar sera mis à disposition sur place pendant la durée du séjour.

Hébergement :
3 pensions complètes par personne en famille hôtesse (pc = dîner, nuit, petit déjeuner, panier repas)

Repas :
Pension complète depuis le dîner du jour 2 jusqu'au panier repas du déjeuner du jour 5.

Visites : Entrées des sites comprises selon le programme en annexe.
Toutes les visites payantes ou gratuites, ainsi que les guidages devront être réservées et payées le cas échéant, par le voyagiste.
Dans l'éventualité de règlement sur place, aucune carte de paiement ne sera remise aux accompagnateurs.

Fournitures des documents sur le voyage
Permanence téléphonique 24H/24 durant le voyage.

Assurance annulation /rapatriement.

<u>Les entreprises devront joindre à leurs offres un devis détaillé.</u>

Le candidat indiquera dans son offre les modalités de déplacement, les conditions d'hébergement, les conditions de restauration et le détail des prestations, le tarif de toutes les visites indiquées.

Le candidat assure qu'il respecte l'ensemble de la réglementation en vigueur relative au transport de passagers mineurs, et notamment toutes les règles concernant la sécurité des transports, les contrôles techniques auxquels sont soumis les véhicules, les habilitations que les conducteurs doivent posséder.

Le candidat devra indiquer le cas échéant le nombre de chauffeurs, le descriptif du car (nombre de places, année, ceintures de sécurité exigées…), le trajet suivi et les prévisions d'arrêt pique-nique.

Le candidat devra être une agence de voyage titulaire d'une licence de tourisme ou une association agréée tourisme.

Le candidat indiquera les formalités administratives et sanitaires à remplir pour les participants au voyage.

L'offre inclura en option une assurance rapatriement, garantie assistance et annulation individuelle et groupe.

Le marché ne pourra être exécuté qu'après accord du Conseil d'administration et validation par les autorités de contrôle.

Les documents fournis par le candidat devront être rédigés en langue française.

E. Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous :

- Le présent document valant Acte d'Engagement, Cahier des Clauses Particulières et déclaration sur l'honneur datée, signée et justifiant le candidat,

A satisfaire à ses obligations fiscales et sociales

Ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir

N'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation pour infraction au code du travail

- Un devis détaillé

- Relevé d'identité bancaire complet, à faire figurer sur la facture

F. Prix et rythme des paiements

Le prix du voyage doit inclure l'ensemble des prestations demandées dans le présent document et ses annexes. Chaque lot doit être défini distinctement.

Le prix unitaire, pour chaque participant, est établi pour un effectif de participants donné.

Le prix du marché résultant des modalités de calcul indiqué revêt la forme d'un prix forfaitaireglobal qui est réputé rémunérer l'ensemble de la prestation. Aucune rémunération complémentaire ne pourra être versée au titulaire pour la réalisation des prestations définies au titre de ces mêmes alinéas.

Le montant du marché est porté dans l'acte d'engagement avec le détail des prix et calculs conduisant à sa détermination, notamment le prix de chaque option demandée dans le programme.

Le tarif ne doit pas inclure de gratuité pour les accompagnateurs, ni de « budget voyage ou dépenses diverses » toutes les réductions doivent être réparties sur l'ensemble des participants (élèves et professeurs).

Les prix sont établis sur la base des conditions économiques du mois de proposition de l'offre et ils sont fermes pour la totalité des prestations.

Aucun document ou complément d'information ni aucune clause contenue dans la ou les propositions envoyées par le candidat ne pourra se référer à une variation des prix pendant la durée du marché.

Le mode de règlement proposé par l'administration contractante est le virement au compte indiqué à la page 9 sur présentation d'une facture.

En application de la circulaire n°2005-022 du 2 février 2005 (BO n°6 du 10 février) : L'organisme est une agence de voyage titulaires de licences de tourisme ou une association agréée tourisme, les frais de voyages et de séjours pourront faire l'objet d'un acompte jusqu'à 70 % du coût total des prestations et le solde sera versé à la remise des documents permettant la réalisation du séjour. (Loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 et décret d'application n° 94-490 du 1 5 juin 1994 relatifs aux conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et séjours).

Le règlement s'effectuera suivant l'échéancier suivant : engagement par bon de commande du collège suite à la validation du CA et les délais réglementaires soit au plus le 19 décembre 2026.

1ER versement d'un acompte défini par le candidat retenu et respectant la règlementation en vigueur en janvier 2027,

2nd versement du solde en février 2027.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Le taux applicable en cas d'intérêts moratoires sera le taux d'intérêt en vigueur.

En application de l'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014, fixant le calendrier d'obligation de facturation électronique, les factures seront déposées sur la plateforme CHORUS-PRO SIRET : 193 821 741 00017 Service : SG.

G. Obligations relatives à l'effectif des participants :

L'administration contractante s'engage à respecter l'effectif des participants dans les conditions suivantes :

-Les modifications à la baisse de l'effectif sont possibles plus d'un mois avant le départ sans autres conséquences que l'application des dispositions de l'article H relatives au calcul du prix unitaire.

-Un remplacement des non partants par d'autres personnes est toujours possible sans pénalités ou frais supplémentaires.

H. Annulation par l'administration contractante et conditions de résiliation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de résilier le marché selon les dispositions du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures été de services, notamment :

-En cas de non-respect des clauses du présent règlement

-En cas de non-respect de l'engagement tarifaire.

Autres cas d'annulation : lorsqu'avant le départ, le respect d'un des éléments essentiels du marché est rendu impossible par suite d'un événement extérieur (attentat, catastrophes naturelles, épidémies, plan Vigipirate, décision du ministère ou du rectorat) qui s'impose au titulaire, l'EPLE dispose du droit de résilier le marché sans avoir à supporter de pénalités ou de frais. Il est remboursé de la totalité des sommes versées.

Lorsque, avant le départ et en l'absence de faute de l'administration contractante, le titulaire annule le voyage, il rembourse immédiatement l'intégralité des sommes déjà versées, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels celui-ci pourrait prétendre.

I. Litiges

Le présent contrat est un contrat administratif, par conséquent, les litiges susceptibles de naître lors de l'exécution d'un marché seront portés devant le tribunal administratif de Grenob

Article III - Déclaration du titulaire ou du candidat

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

A , le

Le candidat, nom signature (et cachet de la société)

Article IV - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de:
(intitulé complet et forme juridique de la société)

domicilié :

n° de téléphone :
E-mail :

ayant son siège social à :
(Adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- numéro d'inscription au registre du commerce :

- Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves**.

1°) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Prix :

- **Voir annexe financière**

Mon offre m'engage pour la durée de la validité du marché.

2°) **Demande** que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire : Etablissement tenant le compte du bénéficiaire : IBAN BIC

JOINDRE UN RIB

A , le

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et **cachet de la société**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement (voir annexe financière) :

à :

le :

le Pouvoir Adjudicateur
La Principale

Notification du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. *Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception postal. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous* :

RECU A TITRE DE NOTIFICATION,

UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHE.

A , le

Le Titulaire

Avertissement :

Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est indiqué au Chapitre I.

Il contient à la fois :

- *les mentions qui relèvent du règlement de la consultation*
- *le Cahier des Clauses Particulières*
- *les mentions de l'Acte d'Engagement*

ANNEXE

VOYAGE A LONDRES/THUNBRIDGE WELLS

Du samedi 27/03/27 au jeudi 01/04/27 -3pc

Itinéraire : Bourgoin Jallieu – Mâcon – Dijon – Troyes – Reims – Calais.

Samedi 27/03 Départ de Bourgoin Jallieu devant le collège Salvador Allende à 13h**.**
Repas froids et des boissons emportés par les familles pour le voyage (dîner, petit-déjeuner, déjeuner).

Dimanche 28/03 Embarquement au terminal ferry de Calais à 3h15. Départ du ferry à 5h45.
Arrivée à Douvres à 6h15 (heure locale).Arrivée à LONDRES vers 9h.
Matin : visite du quartier de Westminster et du British Museum
Après-midi : poursuite de la visite libre du couvent Garden, et découverte libre à pied de Soho, Trafalgar Square, Piccadilly Circus, Leicester Square.
Départ de Londres vers 18h.
Arrivée au point de rencontre à Tunbridge à 19h : accueil par le responsable local et des familles avant le dîner (début de la pension complète).

Lundi 29/03 Journée d'excursion à Londres.
Matin : visite de la Tour de Londres
1 repas froid fourni par les familles hôtesses.
Après-midi : reprise du bus et visite de l'Imperial War Museum / Leake Street Graffiti Tunnel.
Départ : 8h – Retour : 19h.

Mardi 30/03 Journée d'excursion à CANTERBURY
Matin : visite du musée Beaney House of art and Knowledge en 2 groupes de 25 élèves.
1 repas froid fournis par les familles hôtesses.
Après-midi : Découverte de la ville avec un jeu de piste organisé par les enseignants puis temps libre dans la ville.
Départ : 8h – Retour : 19h.

Mercredi 31/03 Départ du point de rencontre à 7h30.
Un repas froid fourni par les familles hôtesses (fin de la pension complète).Arrivée à Brighton vers 9h30.
Matin : découverte libre à pied du centre-ville et des quartiers des « Lanes » puis promenade sur la marina.
Départ de Brighton vers 19h
Présentation au terminal ferry de Douvres à 21h45.

Jeudi 01/04 Départ à 00H20- Arrivée à Calais à 2h20
Arrivée à Bourgoin Jallieu devant le collège Salvador Allende vers 14h30.